



REVISION GÉNÉRALE

DOSSIER D'ARRÊT N2
ET ENQUÊTE PUBLIQUE

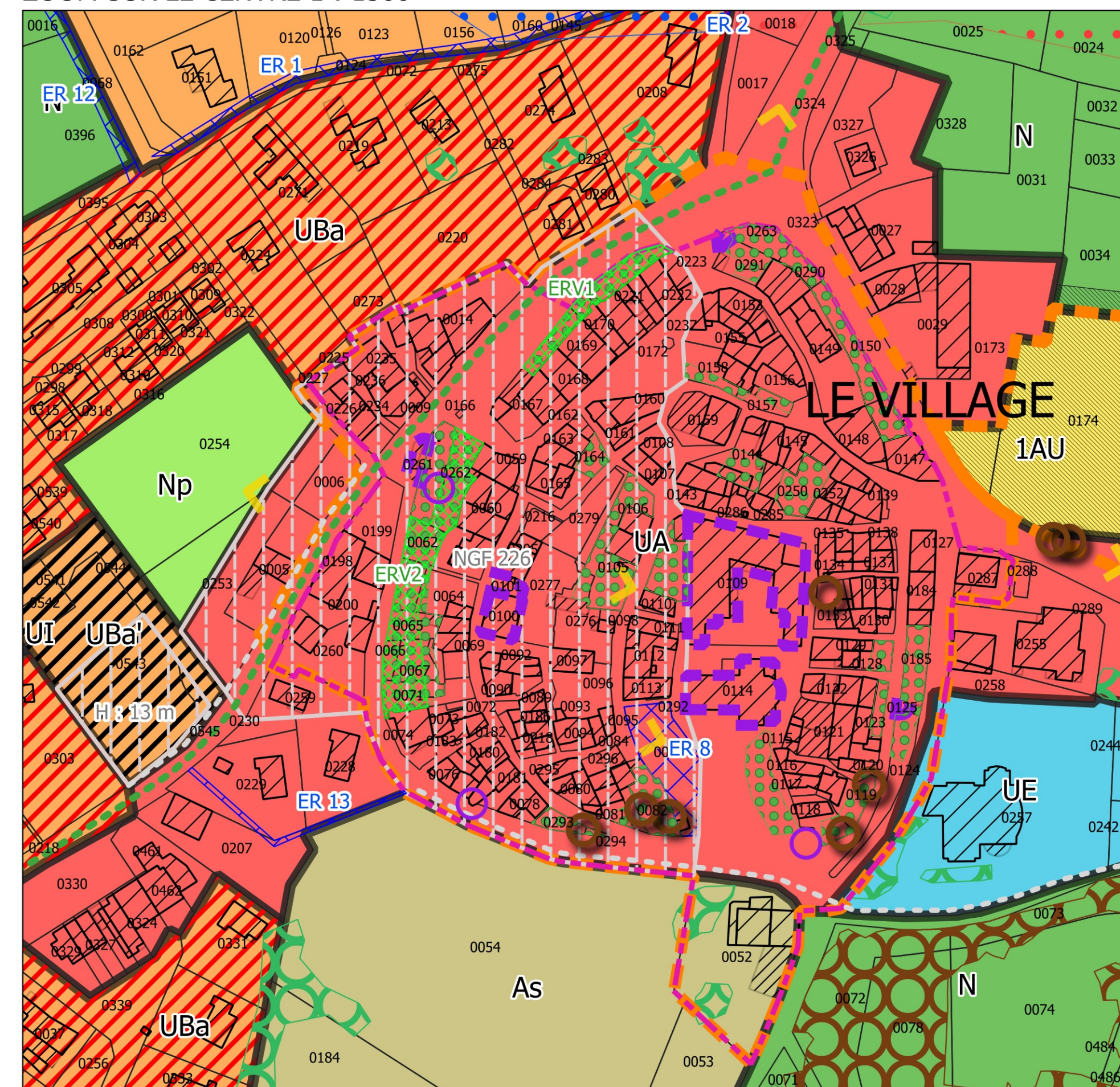


4.A PLAN DE ZONAGE I 1/6000

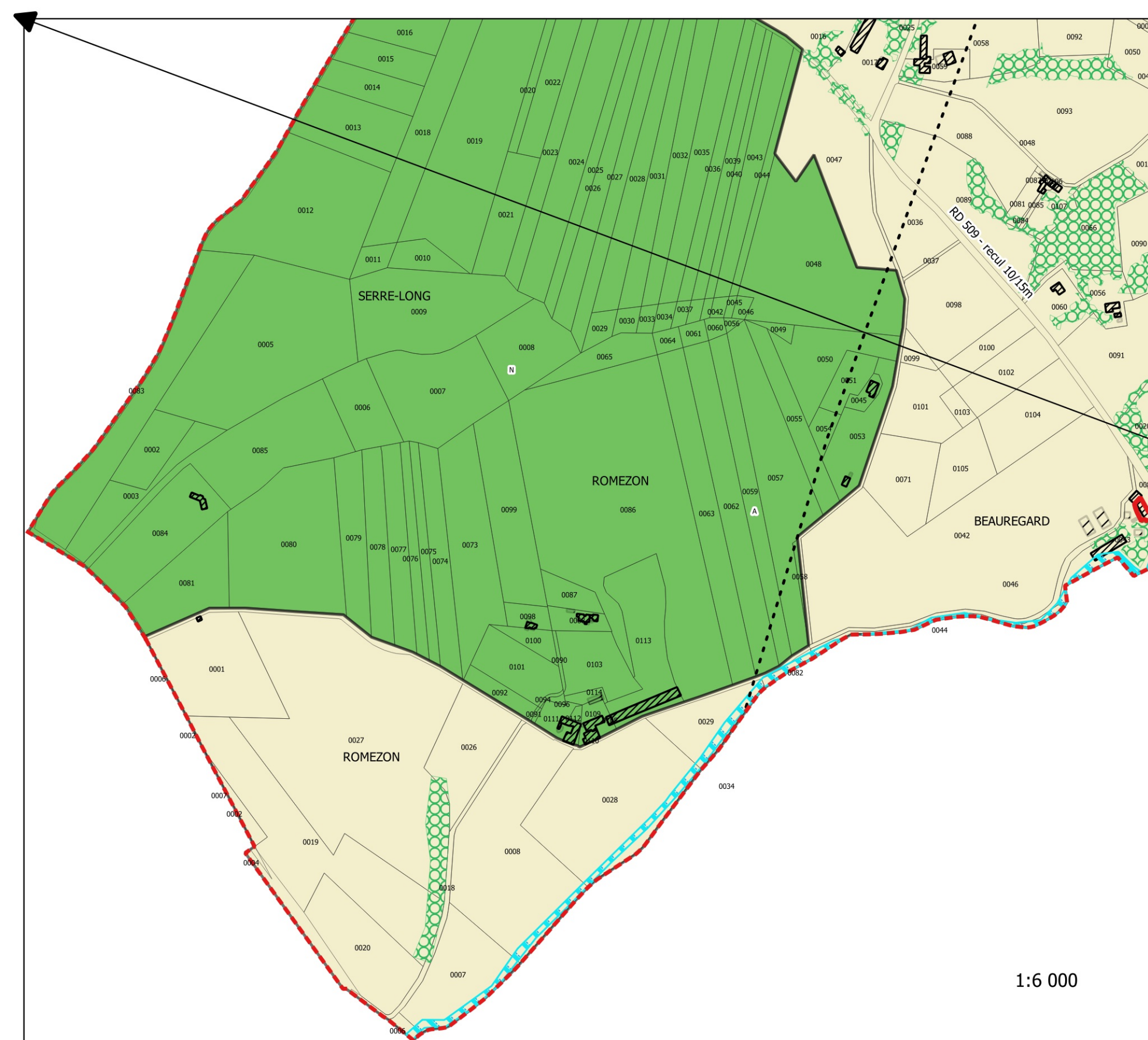
2br

AGENCE D'ARCHITECTURE URBAINES, PAYSAGISTES
100 ALLEE DE LA SERRAVALLE - 03000 CHOMON
TEL : 03 44 66 66 66 - 03 44 66 66 66 - 03 44 66 66 66
WWW.AGENCE2BR.FR

ZOOM SUR LE CENTRE 1 : 1500



1:1 500



1:6 000

Légende

- UA : Coeur de bourg
- UB : Secteurs pavillonnaires
- UBa : Secteurs pavillonnaires mieux desservis
- UBa' : Secteur mixte en densification
- UBp : Secteur pavillonnaire à enjeux paysagers forts
- UI : Zone d'activités économiques
- UE : Zone d'équipements publics
- UL : Secteurs urbains à vocation de loisirs et tourisme
- UL' : Secteurs urbains à vocation de loisirs et tourisme hors hôtellerie
- 1AU : Zone à urbaniser Charlemagne
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole - photovoltaïsme restreint
- As : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle de parcs et jardins
- NZ : Zone naturelle admettant le développement mesuré d'activités d'activités touristiques et de loisirs
- NH : Zone naturelle admettant les constructions mesurées d'habitat spécifique
- Npv : Zone naturelle admettant les installations photovoltaïques
- Secteur de mixité sociale : 30% logements aidés en accession ou en location minimum
- Risque inondation - zone bleue - voir plan de zonage n°2
- Risque inondation - zone rouge - voir plan de zonage n°2
- Site de caractère patrimonial
- Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- Secteur inconstructible le long du Bachassol (R.151-34)
- Secteur d'exploitation de carrière
- Zones humides et protection de la morphologie (périmètres nécessaires) des cours d'eau
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau
- Bâtiment repéré pour changement de destination (L.151-11)
- Eléments Végétaux à Préserver
- Espace Boisé Classé
- Elément patrimonial bâti à préserver (L.151-19)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Hauteurs spécifiques
- Secteur paysager non bâti à conserver
- Emplacement Réserve - voir aussi pièce 4C du PLU
- Emplacement Réserve Espaces Verts - voir aussi pièce 4C du PLU
- Espace Boisé Classé
- Elément patrimonial local
- Cônes de vue
- Alignements ou espaces végétaux à préserver
- Cheminement piéton à créer ou valoriser
- Support cyclable à créer
- Espace Boisé Classé

INFORMATIONS

- Servitudes 14 - Lignes électriques aériennes 400kV
- N01 et N02

1:6 000

0 400 800 m